|  |  |
| --- | --- |
| Queven-Kewenn-logo-RVB.jpg | DISPOSITIF ARGENT DE POCHE |
| Pour les jeunes de 16 et 17 ans  Année 2021 - Commune de Quéven |

**EXPLICATION DU DISPOSITIF**

Le dispositif Argent de poche donne la possibilité aux jeunes de 16 et 17 ans d’effectuer de courtes missions de proximité à l’occasion des vacances scolaires.

En contrepartie, ils recevront une indemnisation en bons d’achat (100€ à 300€, selon la durée de la mission) à valoir dans des commerces quévenois participants, y compris à l’Espace culturel Leclerc.

**Le public**

Le dispositif s’adresse aux jeunes quévenois âgés de 16 et 17 ans.

**Les objectifs**

* Proposer une mission d’engagement citoyen aux jeunes mineurs de la commune
* Permettre de découvrir le monde du travail et d’acquérir leurs premières compétences (valeur du travail, esprit collectif…)
* Obtenir une première “rémunération” en échange d’une implication sur le territoire.

**L’encadrement**

Pour chaque mission, la personne sera encadrée par un agent municipal.

**Les périodes**

Des missions seront proposées aux jeunes de la commune, à raison de 3h30 par jour (le matin), de 1 à 3 semaines selon les périodes de vacances scolaires.

**Description des missions proposées**

Elles pourront se dérouler dans différents services communaux, exemples : services techniques (peinture, désherbage manuel, arrosage, nettoyage des espaces publics…), services administratifs (aide au classement, mise sous pli, diffusion de supports de communication…), cuisine centrale...

**Modalités d’assurance des demandeurs**

La Mairie de Quéven n’est pas employeur des participants. Les bons d’achat n’ont pas équivalence de salaire.

Les demandeurs entrant dans le dispositif doivent bénéficier d’une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le demandeur est amené à se blesser lui-même, au cours de l’activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La Mairie s’engage à souscrire à une responsabilité civile liée à cette activité couvrant l’ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accident pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

**RÈGLEMENT À TENIR PENDANT LA MISSION**

**Important**

Le demandeur s’engage:

* à avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la nature de l’activité
* à respecter les horaires
* à avoir un comportement adéquat:
* en étant respectueux et courtois auprès des encadrants, collègues de mission et habitants de la commune.
* en se consacrant pleinement à la tâche donnée : téléphone éteint, ne pas fumer, ne pas consommer d’alcool ou de substances illégales.
* en respectant et en appliquant les consignes données.
* en prenant soin du matériel confié dans son utilisation, le nettoyage et le rangement.

**Sanction**

Le non-respect des conditions ci-dessus, peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du dispositif.

**Candidature**

Pour participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir le dossier d’inscription accompagné des documents demandés et de le déposer au Point Information Jeunesse.

Un entretien de motivation sera réalisé pour les candidats retenus.

**Dates 2021**

Les périodes prévues en 2021: 1 semaine lors des petites vacances scolaires et 3 semaines l’été.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VACANCES CONCERNÉES** | **DATE DE LA MISSION** | **RÉCEPTION DES CANDIDATURES JUSQU’AU** |
| Vacances d’été | Du 05/07 au 31/08 | Vendredi 28 mai |
| Vacances de la Toussaint | Du 25/10 au 05/11 | Vendredi 1er octobre |
| Vacances de Noël | Du 20/12 au 31/01 | Vendredi 29 novembre |

**Réunion de présentation**

**Avant la mission**, une réunion aura lieu avec les participants et leurs parents ou tuteur légal pour exposer le programme et les tâches allouées.

A la fin de cette réunion un contrat de participation devra être signé par le participant et un représentant légal. Par conséquent, **la participation à cette réunion est OBLIGATOIRE**. L’absence du jeune et/ou du parent ou du tuteur légal annulera la participation du demandeur.

**Le dernier jour de la mission**, un bilan sera réalisé avec les encadrants.

** MAIRIE DE QUEVEN**

**DOSSIER D’INSCRIPTION**

**DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2021**

Point Information Jeunesse

5 Rue de la Gare

56530 Quéven

02 56 37 30 34

pij@mairie-queven.fr

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Nom : ………………………………………….. Prénom : ………………………………………….. Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance : ……/ ……. / …………..

Adresse : ……………………………………………………………………………………………….....

Téléphone **du demandeur** : ………………………………

Mail **du demandeur** : ………………………………...................

N° Sécurité sociale : …………………………………………………

**N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D’URGENCE :**

· Domicile : ……………………………………………………...

· Représentant 1 : …………………………………………

· Représentant 2 : …………..........................................

· Nom et téléphone du médecin traitant : ………………………………………………...

**Période de mission souhaitée :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DATE DE LA MISSION** | **Clôture des inscriptions** | **COCHER LA OU LES**  **PÉRIODES SOUHAITÉES** |
| Du 05/07 au 31/08 | *Vendredi 28 mai* |  |
| Du 25/10 au 05/11 | *Vendredi 1er octobre* |  |
| Du 20/12 au 31/01 | *Vendredi 29 novembre* |  |

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

☐ Photocopie de la pièce d'identité

☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile

☐ Lettre de motivation

**AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le tuteur légal) :**

Je soussigné(e), ………………………..…………………………………………tuteur légal de…………..……………………………………...

☐ atteste avoir pris connaissance :

* que la mairie n’est pas employeur des participants. Les bons d’achat n’ont pas équivalence de salaire.
* que mon enfant entrant dans le dispositif bénéficie d’une couverture sociale à son nom ou sous couvert de son responsable légal. Si mon enfant est amené à se blesser lui-même, au cours de l’activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

☐ autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » de la commune de Quéven dans les conditions définies au présent document.

☐ autorise le traitement automatisé des données contenues dans le présent document ayant pour finalité la prise en charge au sein du service enfance-jeunesse

☐ certifie que mon enfant possède une assurance extrascolaire et est à jour de ses vaccinations.

☐ autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d’accident ou de maladie.

☐ autorise la Mairie de Quéven à utiliser les photographies et images vidéo représentant le demandeur dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures….).

Le contrat de participation sera remis lors de la réunion de participation.

Fait à ……………………….. Le ………………………….. 2021.

Signature des parents Signature du demandeur

Précédée de la mention « Lu et approuvé » Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’information, aux fichiers et au règlement général sur toute la protection des données personnelles (RGPD), toute personne peut obtenir communication, accès, rectification, portabilité et limitations des informations la concernant. Ce droit s’exerce sur formulation d’une demande écrite adressée à M. le Maire, Place Pierre Quinio, 56530 QUEVEN